

Corcelles-près-Payerne, le 20 Novembre 2021

Au Conseil Communal de Corcelles-près-Payerne

Rapport de la Commission du budget 2022

Préavis n° 08/2021

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission du budget, complétée par trois membres de la Commission des finances, est composée des membres suivants :

Mesdames et Messieurs

BAERTSCHI Isabelle
COUCET Sabine
EGLI Patricia
NACHBAUR Virginie
DE OLIVEIRA Mario
GALLEY Stéphane
PERRIN Pierre-Yves
LAMBELET Steve, Président rapporteur

Préambule

Afin de s'acquitter de son mandat, la commission s'est réunie pour entendre chacun des Municipaux à tour de rôles en dates du 9,10, 16 et 17 novembre.

Afin de préparer au mieux ces séances, la commission a soumis une série de questions aux municipaux, leurs laissant ainsi le temps d'élaborer leurs réponses.

Les informations mentionnées dans ce rapport constituent, pour la majorité, les réponses de la Municipalité aux différentes questions ou demandes de précision de la Commission .

Lors des séances, les Municipaux ont eu la possibilité de nous présenter leurs calculs des budgets concernés par leurs dicastères, d'informer la commission des divers projets et investissements futurs ainsi que de détailler les recettes projetées.

Le budget 2022 tel que proposé par le Préavis municipal n°08/2021 présente, après amortissements et réserves, une situation légèrement déficitaire, soit un solde de CHF -82'603.-.

Remarques générales

La première version du budget reçue transcrivait la colonne Comptes 2021. Hors, selon la demande de la commission du budget 2020, ce sont bien les comptes 2020 qui auraient dû y figurer.

Après remarque une nouvelle mouture avec les comptes 2020, fût rapidement éditée et envoyée. La commission remercie la municipalité pour sa réactivité, mais relève qu'il aurait été préférable d'obtenir directement la bonne version.

Selon nos discussions avec les municipaux, il en ressort une volonté d'élaborer des budgets plus précis et plus proche de la réalité. En d'autres termes, l'objectif est de mettre au budget des projets qui seront effectivement réalisés dans l'année concernée.

Il est intéressant de savoir que tous les municipaux ont pu mettre leurs projets au budget. La municipalité a décidé de rester optimiste et de ne pas péjorer le budget avec d'éventuelles conséquences liées au COVID-19.

1 ADMINISTRATION GENERALE

11.365 La diminution est due à l'arrêt du chœur mixte.

13.301 L'augmentation budgétaire sur ce poste est due à l'augmentation salariale fixe (9 employés à plein temps, et 2 employés à temps partiels), sans charges sociales. Les auxiliaires ne font pas parties de ce poste.

L'augmentation peut être décomposée comme suit :

Augmentation du coût de la vie :	CHF 4'200
Augmentation de salaires au cas par cas:	CHF 11'000
Primes d'ancienneté :	CHF 3'000
Augmentation des heures de ménage pour le collège et le bâtiment administratif (y compris une réserve pour la transition du poste de la boursière) :	CHF 26'800
Total	CHF 45'000

14.352 Une erreur s'est glissée dans les commentaires sur le budget 2022. Il n'y a pas eu d'augmentation cette année. Le montant de 11 CHF / habitant était déjà appliqué en 2021.

Ce montant se découpe comme suit :

ARBV (Association régionale Broye-Vully)	CHF 11
Part COREB (Communauté régionale de la Broye)	CHF 5

La COREB regroupe deux associations : l'ARBV et ASCOBROYE.

Il s'agit de deux associations identiques, la première vaudoise et la seconde fribourgeoise.

Leur but :

- Encourager le développement régional
- Coordonner et défendre les intérêts de ses membres
- Gérer le plan directeur régional (en collaboration avec la COREB)

- Promouvoir le développement économique et touristique du district
- Aménager de manière rationnelle le territoire broyard

Deux exemples des missions de la COREB nous ont été cités lors de notre entrevue.

1) La COREB s'occupe de trouver des entreprises intéressées par les surfaces exploitables. Par exemple, une entreprise intéressée à s'implanter sur les terrains GASSER, s'adressera à elle. Elle se chargera de faire l'intermédiaire entre l'entreprise et les propriétaires. Cette activité décharge passablement la municipalité et offre des possibilités intéressantes à la commune.

2) La COREB s'occupe également d'offrir des services de conseil et de soutien administratif aux entreprises locales. Par exemple, une entreprise cherchant à trouver des solutions de financement pour la réalisation de projet(s). En 2021, une entreprise a profité de ces services pour trouver le financement leur permettant la construction de leur nouvelle infrastructure.

15.351 Cela correspond à CHF 9.5 par habitant.

17.314 Un montant de CHF 8000 est prévu pour l'étude sur la construction d'un bâtiment supplémentaire au terrain de sport en Freybonnaz. Pour information, en raison du PPA (Plan Partiel d'affectation), il n'est pas possible d'agrandir l'infrastructure actuelle. Seul le triangle à côté du terrain d'entraînement autorise une construction nouvelle :



18.351 Il s'agit d'un mandat de prestation. Les communes participent à hauteur de 30 % de la facture cantonale. Puis une pondération est faite commune par commune en fonction de la qualité de leur desserte respective.

Du fait de ses 2 gares, la note de Corcelles-près-Payerne est maximale et la commune doit s'acquitter du montant maximal.

Au final, le montant de cette facture nous est fourni par le canton.

19.310 Les deux logiciels FRACTAL et ELO correspondent aux GED (Gestions électroniques des documents) communales.

FRACTAL est la GED historique de la commune. Se faisant obsolète, il avait été décidé, lors de la législature 2011-2016, de la remplacer par la GED ELO. Cette transition ne s'est malheureusement pas réalisée, faute de volonté /connaissances.

Il en ressort qu'aujourd'hui, les 2 GED sont utilisées en parallèles, en fonction des services. FRACTAL regroupent TOUS les documents du service technique (plans, études, etc...), les documents de la bourse, les documents Words, et d'autres encore.

ELO, quant à lui, recense, pour l'essentiel, les documents scannés du type courriers, factures, etc.

Une mise à jour des 2 logiciels est aujourd'hui nécessaire pour éviter la catastrophe et la perte de données précieuses.

La migration de FRACTAL à ELO demandera un coût supplémentaire important. Mais cette étape n'est pas prévue cette année. L'urgence étant à la stabilisation du système.

Voeux n°1 *Au vu du temps écoulé depuis le choix de la GED ELO, la commission se demande si, avant de migrer, il ne serait pas judicieux de refaire un point sur l'obsolescence éventuelle de ce logiciel.*

19.311 Deux ordinateurs portables supplémentaires vont être achetés. Le premier est destiné au service technique, afin de permettre d'accéder efficacement aux données sur le terrain. Le second est prévu pour le personnel de la cave.

De manière générale, il y'a une volonté de remplacer chaque année un poste informatique pour garder à niveau le parc communal.

19.314 Ce poste couvre l'hébergement de la suite OFICLOUD, qui est la suite OFISA. Cette suite est composée de 19 modules permettant la gestion de la commune à différents niveaux. Par exemple, un des modules est prévu pour la gestion des taxes, un autres pour le contrôle des habitants, etc..

La commission s'est demandée s'il existait des alternatives moins onéreuses à cette suite, qui regroupe les poste 19.314 + 19.315 + 19.316, pour un montant total de CHF 49'100.

Il semble que tous les prestataires de services dans ce domaine de niche (administration communale), soient dans les mêmes fourchettes. De plus une migration d'un système à l'autre engendrerait des coûts qui seraient difficilement amortissables.

19.315 Ce poste couvre la mise à jour des 19 modules de la suite OFICLOUD.

19.316 OFISA est un service de Cloud spécialisé dans les administrations utilisé par environ 70% des communes vaudoises

2 FINANCES

22.352 et **22.452** On peut trouver sur le site de l'UCV, un explicatif clair sur le fonctionnement de la péréquation financière et de la cohésion sociale. Voici une petite partie de ce que l'on y trouve pour la péréquation financière :

Au niveau communal, une péréquation des ressources consiste à effectuer des transferts financiers entre les collectivités locales d'un même canton, afin de corriger, en partie, des déséquilibres dans leurs ressources financières, liés à des différences de potentiel fiscal (rendement des impôts à charge fiscale comparable). En d'autres termes, les communes au potentiel fiscal plus élevé que la moyenne des communes alimenteront un fonds qui est redistribué aux collectivités possédant un potentiel fiscal en-dessous de la même moyenne.

Une péréquation des besoins/charges consiste à réaliser des transferts financiers entre les communes (horizontale) et/ou entre le canton et les communes (verticale), afin de compenser des disparités de besoins/coûts, pour des raisons démographiques, topographiques, socio-démographiques, etc. La production de certains services publics est plus ou moins onéreuse en fonction de l'intensité de la demande, des opportunités de réaliser des économies d'échelle ou de la nature des coûts (commune de montagne vs de plaine par exemple).

LA péréquation directe reste un calcul complexe qui est très bien expliqué dans le document cité en introduction le site de l'UCV. Elle se trouve à l'adresse suivante : https://www.ucv.ch/fileadmin/documents/pdf/Thèmes/03-Economie-et-finances/Péréquation/Perequation-en-questions-2022_PUB_UCV_2021-10-21.pdf

Ce que Corcelles-près-Payerne paie (22.352)	CHF 1'158'847
Ce que Corcelles-près-Payerne reçoit (22.452)	CHF 1'894'316
Soit un bilan positif de	CHF 735'469

3 DOMAINES ET BATIMENTS

32 La gestion des forêts reste en déficit. Cela est toutefois considéré comme du patrimoine. Il est difficile de s'en séparer.

331.3141 Ce poste concerne l'entretien du vignoble. Les frais sont essentiellement liés au minage (renouvellement des plans). Courant 2021, une partie de parcelle d'environ 200 m² a été rendue à la commune par les CFF. Ce terrain a été emprunté et utilisé pour faciliter l'accès au chantier le long des voies. Les travaux étant terminés, il a été restitué à la commune. Dès lors, la commune prévoit de replanter de la vigne sur ce terrain et va profiter du processus pour miner le reste de la parcelle également. Cela représente environ 1000 m².

Ce renouvellement explique, en majeure partie, l'augmentation budgétaire.

Sur une autre parcelle, il est prévu de remplacer du Pinot Noir par du Galotta (croisement entre Gamay et Ancelotta). Le vœu de la municipalité est de créer, avec ce cépage, un vin barriqué.

331.4355 Ce montant représente la vente de Chasselas à Schenk SA.

332.314 Cela représente un achat de Pinot Noir qui est pour l'essentiel destiné au rosé.

- 332.3141** Afin d'éradiquer et de se protéger contre les moisissures, un traitement est nécessaire. L'étage du bas a été traité en 2021. Il est prévu de traiter l'étage du haut en 2022.
- 351.312** La commission s'étonne que les investissements consentis pour le chauffage à distance de l'église amène à une augmentation des coûts.
Il semblerait que ces charges devraient plutôt diminuer.
L'explication fournie est la suivante :
Le chauffage à distance a pour but de tempérer, entre les différentes cérémonies, le temple à hauteur de 12 °C, afin de préserver l'orgue. Le chauffage d'appoint reste quant à lui électrique.
Ces arguments ne convainquent pas la commission. Investir pour améliorer des infrastructures, sans diminuer les charges par la suite, semble inadéquat.
De plus, selon le budget 2021, ce poste devait être en diminution de CHF 5000. (Voir rapport de la commission du budget 2020, pour le même poste).
Après discussion, il en ressort que les frais engendré par ce poste restent, par manque de recul, encore inconnus. Il s'agit donc d'un montant qui n'est pas réellement représentatif de la situation réelle. Les prochains budgets devraient être plus précis sur ce point.
- 3540.312** Après discussion avec le municipal en charge, la commission constate un grand flou, sur ce poste.
Le budget prend en compte des frais qui devraient disparaître, ceux-ci étant liés aux travaux.
Par exemple, les conduites des WC extérieurs étaient chauffées pour éviter le gel. Deux pavillons supplémentaires étaient nécessaires. Sachant que ces pavillons sont chauffés en hiver et climatisés en été, cela représente un gouffre énergétique non négligeable.
Au final, la commission est persuadée, qu'au vu des travaux consentis (isolation, nouvelle chaudière, etc.), et malgré le chauffage et l'alimentation électrique des salles supplémentaires, ce poste est surévalué.
Pour finir, il est important de savoir que les panneaux solaires n'ont pas été pris en considération dans les calculs.
- 355.3189** Pour ce compte, le municipal s'est basé sur les comptes 2020.
- 359.314** Des travaux d'entretien ont été effectués en 2021, suite à un changement de locataire. L'ancien locataire avait habité les lieux pendant près de 15 ans.
Suite à cette expérience, il a été décidé de mettre au budget un montant pour l'entretien régulier des appartements.
- 352.3142** Le sol de l'auberge va être refait à neuf. Il est prévu de poser un sol en résine pour un montant de 25'000 CHF.

4 TRAVAUX

- 41.3185** Plusieurs dicastères prévoient des montants dans ce poste. Voici en résumer la répartition selon les municipaux des montants :

Daniel GIVEL :	CHF 35'000
Pierre-André RAPIN :	CHF 35'000
Olivier CHERBUIN :	CHF 35'000

Voeux n°2 *La commission demande une plus grande clarté dans les commentaires du budget concernant ce compte. Chaque dicastère devrait mentionner clairement les montants prévus*

- 41.300** Une augmentation importante des vacances est due au PGA. Ces vacances couvrent les frais de tous les municipaux qui participeront aux différentes séances sur le sujet.
- 41.390** Tous les comptes .390 couvrent la masse salariale globale. Seule la répartition varie d'une année à l'autre. Ainsi, une augmentation du poste 41.390 implique forcément la diminution dans d'autres postes .390.
- 43** Il est difficile de prévoir l'entretien des routes.
- 43.315** Dû à sa taille, le Kubota actuel ne permet pas d'effectuer certains travaux. La commune ayant la possibilité de le revendre pour un prix intéressant, elle prévoit de passer à l'acte, et de racheter le modèle supérieur. Cela permettra de réaliser plus de travaux différents et donc de l'utiliser tout au long de l'année, au lieu d'une utilisation ponctuelle.
- 43.3185** La municipalité à l'envie d'améliorer le centre du village en Bitternaz. L'idée est de profiter de la mise en séparatif pour réaménager cette zone. Elle va mandater une première étude pour se faire une première idée.
- 44.311** La municipalité s'est rendue compte que la place de jeux était en fait plus grande que la surface utilisée actuellement. Elle désire donc agrandir et améliorer cette place.
- 451.490** L'imputation interne des déchets est un nouveau compte créé suite à la demande des services de la TVA.
- 452** Le terme de décharge terreuse n'est pas approprié. Il s'agit plus justement d'un comblement terreux.
Un nouveau comblement terreux est à l'étude.
L'exploitation de ces comblements terreux est limitée dans le temps.
- 47.331** Des factures ont récemment été payées. Il en découle une augmentation de l'investissement. Et, par voie de conséquence, l'amortissement budgétaire augmente.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

- 58.312** Ce sont les frais de chauffage qui sont refacturés à la commune par le canton pour l'utilisation du local des catéchumènes, situé dans la cure. Cela ne concerne pas l'église.

6 POLICE

- 60.301** La municipalité aimerait, à titre d'essai, engager un agent de la sécurité publiques de Payerne, pour quelques heures par semaine dans une période de test.
Il aurait pour mission la surveillance ponctuelle de différents postes clés, tels que le parking de Denner, la circulation et les incivilités devant le collège, la gestion des chiens déclarés ou non, etc..

Bien que certains municipaux et employés communaux aient le droit d'émettre des procès verbaux, la mise en œuvre reste complexe et souvent inadéquate.

Il s'agit d'une réflexion que la municipalité aimerait partager avec le conseil.

60.351 Le montant pour ce poste se répartit de la manière suivante :

Montant en fonction du nombre d'habitants : CHF 108'860

Montant dû à la péréquation : CHF 78'241

65.427 Montant reporté dans le compte 357.423

66.352 A ce poste, nous pouvons constater une diminution conséquente du nombre d'astreints. L'explication se trouve dans le fonctionnement de l'ORPC. Un astreint doit effectuer un certain nombre d'heures avant d'être libéré. Hors, avec le COVID, nombre d'astreints ont effectué beaucoup d'heures et ont ainsi dû être libérés.

Le municipal en charge de ce dicastère nous fait part de son inquiétude sur la diminution croissante des astreints qui sont difficilement remplacés par la jeune génération. De plus, les missions ne sont peut-être pas toujours du ressort de la protection civile. Par exemple, un service de parking ne devrait pas être assuré par la PC. Cela a pour conséquence d'augmenter le nombre d'heures inutiles effectuées par les astreints, et d'en accélérer la libération.

Peut-être que l'ORPC devrait redéfinir ses missions.

Face à cette situation, la commission s'étonne, dès lors, que le montant de CHF 17.50 par habitant perdure. Pour l'instant le budget de l'ORPC garde ce montant. Mais cela devra être rediscuté avec le CODIR et la commission de gestion de cet organe.

7 SECURITE SOCIALE

72.351 La participation à la cohésion sociale couvre les points suivants :

1. Prestations complémentaires à domicile et hébergement
2. Assurance Maladie
3. Revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage
4. Subventions et aides aux personnes handicapées
5. Prestations pour la famille et autres prestations sociales
6. Bourse d'étude et d'apprentissage

On peut trouver sur le site de l'UCV, un explicatif clair sur le fonctionnement de la péréquation financière et de la cohésion sociale. Voici une petite partie de ce que l'on y trouve pour la cohésion sociale.

Qu'est-ce que la participation à la cohésion sociale ?

Sous la dénomination « Participation à la Cohésion Sociale » (anciennement appelée «Facture sociale») sont regroupés les coûts des politiques sociales définies dans l'article 15 de la Loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et supportés par les communes et le canton. Cette répartition est réalisée pour moitié à la charge des communes et l'autre moitié à la charge du canton jusqu'en 2016. Selon le protocole d'accord de juillet 2013 sur les négociations financières entre l'Etat et les communes, l'augmentation de cette facture est répartie différemment depuis le 1er janvier 2016 : deux tiers à la charge du canton et un tiers à la charge des communes. En août 2020, un nouvel accord entre l'UCV et le Conseil d'Etat diminue progressivement la part des communes jusqu'en 2026-28, pour atteindre environ 36% du total. En d'autres termes, la part communale à la PCS diminue plus fortement ces prochaines années. Dans les acomptes 2022, la part supportée par les communes se monte à CHF 811 mio. Le canton

et les communes ne se répartissent pas un montant fixe, mais le financement de politiques publiques nécessaires à la cohésion sociale du canton. Les coûts évoluent donc en fonction des prestations délivrées et définies dans la loi.

Quel système de financement des communes à la participation à la cohésion sociale ?

Toutes les communes participent au financement de la participation à la cohésion sociale. Afin de calculer la part de chaque commune, il est nécessaire de comprendre les trois étapes successives de financement : les prélèvements conjoncturels, l'écrêtage et la répartition du solde. Le Graphique 1 et le tableau 1 ci-dessous proposent une vue d'ensemble du financement de la PCS par les communes. Comme nous le verrons, la méthode de financement de la participation des communes est imprégnée d'un mécanisme de solidarité intercommunale, sans pour autant constituer une péréquation au sens propre, telle que nous l'avons définie précédemment. En effet, les critères de financement appliqués aux communes tiennent compte de leur situation financière (recettes fiscales effectives et potentiel fiscal), mais aucune redistribution n'est opérée.

Graphique 1 : Financement de la participation à la cohésion sociale par les communes vaudoises, données acomptes 2022

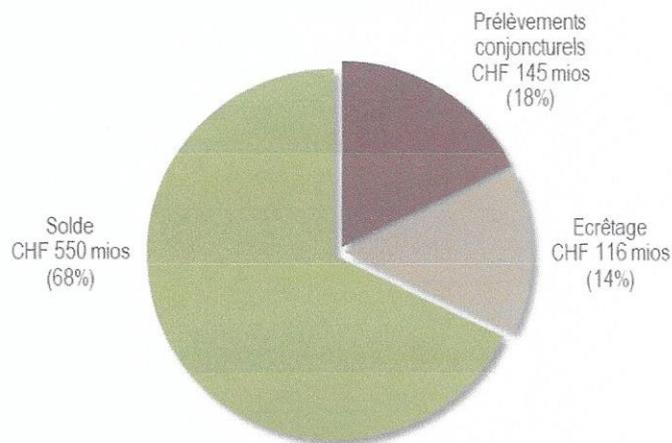


Tableau 1 : Récapitulatif de la participation à la cohésion sociale

Opération	Descriptif	Qui	Facteurs déterminants	% de la PCS des communes (acomptes 2022)
+	Prélèvements conjoncturels (Etape 1)	Toutes les communes	- Recettes conjoncturelles (droits de mutation, gains immobiliers, successions et donations, frontaliers) ; - % prélevés.	CHF 145 mios (18%)
+	Ecrêtage (Etape 2)	Les communes à forte capacité financière	- Capacité financière (valeur du point d'impôt communal) de la commune et de l'ensemble des communes ; - Définition des paliers.	CHF 116 mios (14%)
+	Solde (Etape 3)	Toutes les communes	- Prélèvements conjoncturels ; - Ecrêtage ; - Capacité financière de la commune ; - Montant total de la PCS.	CHF 550 mios (68%)
=	Participation communale à la cohésion sociale	Toutes les communes		CHF 811 mios (100%)

L'explication est plus détaillée sur le site de l'UCV. Elle se trouve à l'adresse suivante : https://www.ucv.ch/fileadmin/documents/pdf/Thèmes/03-Economie-et-finances/Péréquation/Perequation-en-questions-2022_PUB_UCV_2021-10-21.pdf

Considérant le tableau ci-dessus, nous avons pour la commune de Corcelles-près-Payerne, en 2022:

Prélèvements conjoncturelles :	CHF 177'904
Ecrêtage :	CHF 0
Solde	CHF 883'231
Total	CHF 1'061'135

Conclusion

Le budget 2022 tel que proposé au Conseil communal présente un léger déficit, après amortissement sur investissements au bilan et attributions sur réserves,

La perte sur exercice est facilement recouverte par le cash-flow avec un excédent de liquidité de CHF 77'915.

Lors des derniers exercices, les charges budgétées ont toujours été bien respectées et les recettes conjoncturelles ont pu permettre des amortissements extraordinaires. Le budget 2022 a été réalisé sur les mêmes bases tout en restant en définitif prudent suite à l'évolution imprévisible des événements et circonstances extraordinaires actuels.

La commission estime que les commentaires sur le budget 2022 sont parfois trop succincts, pour ne pas dire, laconiques. Ils pourraient être plus exhaustifs, ou en tout cas plus clairs. Par exemple,

présenter un ASP (Agent de sécurité publique), sans en dire plus, suscite pour le lecteur plus d'interrogations que de réponses.

La Commission remercie les Municipaux pour leur disponibilité et la qualité des informations fournies lors de nos séances

En conclusion, la commission du budget vous propose de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis n°08/2021 décide :

Art 1

D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2022 tel que présenté



BAERTSCHI Isabelle



COUCET Sabine



EGLI Patricia



NACHBAUCH Virginie



DE OLIVEIRA Mario



GALLEY Stéphane



PERRIN Pierre-Yves



LAMBELET Steve